

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR du Centre de Vacances

Un centre de vacances est un « service d'accueil » d'enfants encadré par une équipe d'animation qui a pour mission « de contribuer à l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires ».

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place toute une série de règles à respecter afin d'améliorer la vie au quotidien de chaque animateur et de chaque enfant.

Ce règlement d'ordre intérieur permet d'organiser la vie et les modalités de participation, mais aussi de garantir pour tous, sans discrimination, la possibilité d'accès à la pleine de vacances.

Ce règlement sera suivi comme un guide qui tente **d'harmoniser les relations humaines dans le respect des droits et des libertés de tous et de chacun.**

Voici, donc, le « **code de vie** » à respecter au sein de notre centre de vacances.

Et si nous faisons l'effort de les respecter, les vacances de chacun seront bénéfiques et nous serons heureux de vivre tous ensemble pendant la durée des stages.

1. Les horaires

Les activités commencent à 9h00 et se terminent à 16h00. Nous vous demandons de respecter cet horaire afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités. Lors des stages « Aventures », l'horaire peut varier. Il sera alors communiqué aux parents en début de semaine.

2. Garderie

Une **garderie est prévue chaque jour de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00** pour les enfants dont les parents travaillent. Si un parent devait déposer son enfant avant 8h00 et que l'enfant n'est pas confié à un animateur, nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

3. Les absences

Lorsqu'un enfant est absent pour raison médicale, nous demandons aux parents de prévenir le secrétariat (04/240 57 20) et de **fournir un certificat médical.**

En cas de maladie, le stage ne sera **remboursé qu'à concurrence de 50%** et uniquement sur présentation d'un certificat médical (à l'exception des stages « Aventures » qui ne seront pas remboursés).

4. Paiement du stage

Nous demandons à chaque parent de payer le stage **dans les 5 jours ouvrables à partir de l'inscription**. Si cela n'est pas effectué, nous téléphonerons une première fois pour un rappel. Si le paiement n'est toujours pas réalisé dans les trois jours ouvrables. Nous nous réservons le droit d'attribuer la place à un autre enfant.

Nous n'accepterons aucun enfant en stage si le paiement n'a pas été fait au préalable.

5. Objets personnels

Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'apporter GSM, consoles de jeux, MP3 (iPod), jeux-vidéos, tablette,... afin d'éviter tout malentendu concernant une éventuelle disparition ou casse.

6. Argent de poche

Nous demandons aux parents de ne pas donner d'argent de poche aux enfants mais plutôt de prévoir des collations et boissons en suffisance.

7. Comportement et respect des autres

Une **valeur importante** à nos yeux est **le respect** de chacun.

C'est pourquoi politesse et respect sont exigés à l'égard des animateurs et des condisciples.

Tout comportement inapproprié, tout langage blessant ou provocateur, toute violence verbale ou physique, ainsi que le racket dans l'établissement et à ses abords immédiats feront l'objet de sanctions.

8. Sanctions

Un premier avertissement sera d'abord donné à l'enfant et les faits relatés aux parents en fin de journée. Si, après cet avertissement, il n'y a pas d'amélioration de la part de l'enfant, nous serions dans l'obligation d'exclure l'enfant du stage.

Date et signature des parents avec la mention « lu et approuvé »